



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Électrification de la ligne Boulogne-Amiens

Question orale n° 305

Texte de la question

M. Jean-Pierre Pont appelle l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur le rapport du Conseil d'orientation des infrastructures qui vient d'être rendu public dans lequel il est prévu pour le transport ferroviaire un financement de 225 millions d'euros pour l'électrification éventuelle d'un certain nombre de lignes dont le tronçon Amiens-Rang du Fliers. L'électrification de ce tronçon de 83 kilomètres permettrait l'achèvement en continu de la ligne Amiens-Boulogne-sur-Mer. Le tronçon Boulogne-sur-Mer Rang du Fliers a été électrifié avec l'aide de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais. Aujourd'hui c'est la région Hauts-de-France qui pourrait prendre en charge une partie de l'investissement nécessaire pour ce dernier tronçon, Amiens-Rang de Fliers. Les avantages de cette électrification de la ligne Amiens-Boulogne-sur-Mer sont évidents pour les usagers avec un gain de temps d'environ vingt minutes sur le trajet. Mais le plus important cette électrification permettrait une alternative pour Calais et le tunnel sous la Manche vers Paris en cas de perturbations sur la ligne Calais-Lille-Paris. Il lui demande si elle peut indiquer si l'électrification de ce dernier tronçon entre Amiens et Boulogne-sur-Mer fait partie de ses priorités compte tenu que l'État s'y était précédemment engagé.

Texte de la réponse

ÉLECTRIFICATION DE LA LIGNE AMIENS-BOULOGNE-SUR-MER

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Pont, pour exposer sa question, n° 305, relative à l'électrification de la ligne Amiens-Boulogne-sur-Mer.

M. Jean-Pierre Pont. Ma question, à laquelle j'associe l'association Ferelec et son président, Daniel Fasquelle, s'adresse à Mme la ministre chargée des transports. Elle porte sur le rapport du Conseil d'orientation des infrastructures – COI – qui prévoit, s'agissant du transport ferroviaire, un financement de 225 millions d'euros pour l'électrification éventuelle de certaines lignes, dont le tronçon Amiens-Rang-du-Fliers semble exclu.

L'électrification de ce tronçon de 83 kilomètres permettrait l'achèvement en continu de la ligne Amiens-Boulogne-sur-Mer. Le tronçon entre Boulogne-sur-Mer et Rang-du-Fliers a été électrifié avec l'aide de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais. Aujourd'hui, c'est la région Hauts-de-France qui pourrait prendre en charge une partie de l'investissement nécessaire pour électrifier le dernier tronçon, entre Amiens et Rang-du-Fliers.

Les avantages de cette électrification sont évidents pour les usagers, mais aussi sur les plans économique et touristique, à deux jours de l'inauguration du Grand Nausicaà, le plus grand aquarium d'Europe, avec son bassin de 10 000 mètres cube. Elle conduirait à un gain de temps d'environ vingt minutes sur le trajet Amiens-Boulogne-sur-Mer. Plus important encore, elle permettrait d'offrir un second itinéraire pour gagner Paris à partir de Calais et du tunnel sous la Manche, en cas de perturbations sur la ligne Calais-Lille-Paris.

Monsieur le secrétaire d'État, pouvez-vous nous indiquer si l'électrification du dernier tronçon entre Amiens et

Boulogne-sur-Mer fait partie des priorités de Mme la ministre, sachant que l'État s'y était précédemment engagé ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

M. Sébastien Lecornu, *secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire*. Monsieur le député, permettez-moi de vous demander d'excuser l'absence d'Élisabeth Borne. Je vais vous donner la réponse du Gouvernement à votre question.

Le Conseil d'orientation des infrastructures a en effet eu l'occasion d'examiner l'opération d'électrification dont vous faites état, sur la ligne Amiens-Abbeville-Rang-du-Fliers, qui représente un coût d'environ 220 millions d'euros. Une partie de cette opération est inscrite dans le contrat de plan État-région des Hauts-de-France.

Le Conseil a considéré qu'un prolongement des TGV jusqu'à Boulogne est aujourd'hui peu réaliste au regard des coûts d'exploitation de ce type de train sur ligne classique. Au regard des trafics, l'utilité de l'interopérabilité de l'utilisation de matériels électrifiés à deux niveaux ne lui semble pas démontrée. Enfin, il considère que l'itinéraire fret Paris-Amiens-Lille est très loin d'être saturé. En conséquence, le Conseil a proposé de ne pas poursuivre cette opération.

Comme je viens de le dire à votre collègue, monsieur le député, le Gouvernement prend acte des conclusions du COI. Je précise à nouveau qu'il ne s'agit que de recommandations, qui, à ce stade, n'engagent pas le Gouvernement ou l'État, puisque les recommandations du Conseil feront l'objet de consultations avec les élus – elles sont en cours – en vue d'élaborer le volet programmation et financement des infrastructures du projet de loi d'orientation des mobilités que vous serez amené à examiner, puisque ce texte sera débattu par le Parlement.

Le Gouvernement n'ignore pas l'importance de cette ligne pour la vitalité des territoires traversés. Je tiens à réaffirmer sa détermination à redonner la priorité aux transports du quotidien et au désenclavement des territoires. Quelle que soit l'issue des débats sur le projet de loi d'orientation des mobilités au Parlement, il faudra définir des actions concrètes afin d'améliorer la desserte de Boulogne-sur-Mer et de la côte d'Opale.

Ce travail devra se faire dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités territoriales, au premier rang desquelles le conseil régional de la région Hauts-de-France, afin d'identifier les mesures les plus pertinentes à mettre en œuvre.

Élisabeth Borne et son cabinet sont entièrement à votre disposition, monsieur le député, pour continuer d'échanger sur ce dossier. Voilà la réponse que je pouvais vous faire pour le compte du Gouvernement, au nom de Mme la ministre.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Pont.

M. Jean-Pierre Pont. Merci, monsieur le secrétaire d'État. Ce projet est important : cela fait cinquante ans que le temps de trajet entre Boulogne et Paris n'a pas changé ! Aujourd'hui, je suis parti en voiture à quatre heures du matin et j'ai mis deux heures et quart – en respectant les limitations de vitesse ! Et lorsque je prends le train – lorsqu'il fonctionne – le trajet dure à peu près trois heures et demie. Vous imaginez, monsieur le secrétaire d'État, que ce temps de trajet ne renforce pas l'attractivité du Boulonnais et de notre région de la côte d'Opale, en particulier pour les touristes, alors que le Grand Nausicaà sera, je le rappelle, inauguré ce vendredi.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Pont](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 305

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [8 mai 2018](#)

Réponse publiée le : 16 mai 2018, page 3759

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [8 mai 2018](#)